

L'an deux mil quinze et le neuf octobre à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.

Présents : Mrs Yvan LAGET, Bernard MOLHERAC, Yvan VALMALLE, Jean-Claude NAUD. Mme Caroline VICINI,  
Absents : Mrs Gilbert BLANC, Claude UNTERSINGER, Jean-Jacques GUITTARD, Mmes Isabelle MONTET, Camille Halut.

Mr le Maire donne lecture du dernier procès-verbal.  
Le procès verbal est voté à 6 voix pour.

### CONSULTATION SUR MODIFICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

*Suite au courrier du Parc National des Cévennes en date du 17 septembre 2015 portant sur le lancement de la procédure de modification de la charte du Parc National des Cévennes sur les ajustements suivants :*

- *Modalité 25 relative au campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout abri et au bivouac*
- *Modalité 26 relative aux manifestations publiques et compétitions sportives*
- *Modalité 28 relative à l'accès, à la circulation et au stationnement des personnes, des animaux domestiques et des véhicules en dehors des routes nationales*
- *Modalité 32 relative aux essences forestières autorisées*
- *Modalité 13 relative aux espèces de gibier dont la chasse est autorisée*

*Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes modalités décide à 1 voix contre et 5 abstentions les modifications apportées à la charte du PNC.*

### MAITRISE D'ŒUVRE PLACE DU TEMPLE ET PLACE DE L'ÉGLISE

*Suite à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la place du Temple et de la place de l'Église, trois plis sont parvenus en mairie.*

- *AMEVIA INGENIERIE a fait une offre pour une rémunération sur le montant hors taxes des travaux à 7%*
- *Le CEREG a fait une offre pour une rémunération sur le montant hors taxes des travaux à 7.50%*
- *RHONE CEVENNES INGENIERIE a fait une offre pour une rémunération sur le montant hors taxes des travaux à 8.6%*

*Le conseil municipal accepte à 6 voix pour de retenir l'offre d'AMEVIA INGENIERIE pour un taux de rémunération de 7%*

### CONSULTATION DENEIGNEMENT

*Suite à la consultation concernant le déneigement un seul pli est parvenu en mairie. Mr Michel Laget a fait parvenir une offre pour un montant de 65€ HT de l'heure. Le conseil municipal accepte l'offre à 5 voix pour et 1 abstention.*

### INTEMPERIE DU 12 septembre 2015

*Les intempéries qui ont frappé la commune le 12 septembre 2015 ont occasionné d'importants dégâts.*

*Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'équipement aux collectivités territoriales et leurs groupements pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques, auprès des services de l'Etat, du conseil départemental et du conseil régional.*

*Sont concernés par ce dispositif, les travaux relatifs aux dégâts sur la voirie :*

- *Route de Bordeilhac*
- *route d'Auzillargues*
- *piste d'accès au relais*
- *chemin de Vignes*
- *route du mas Souteyran*
- *réseau d'eau potable de Bordeillac*
- *piste des lachs*
- *murs de soutènement*

*Le montant total des travaux s'élève à 253 987.00€ HT soit 304 784.40€ TTC.*

*Le conseil municipal accepte à 6 voix pour de déposer les dossiers de demande d'aide auprès de l'Etat, le conseil régional et le conseil départemental.*

**ASSIGNATION Mr PEREIRA DA SILVA LOCAL LE DEVOIS**

*Mr le Maire propose au conseil municipal l'expulsion de Mr Pereira Da Silva et d'assigner celui-ci au tribunal pour impayé de loyers et nuisances environnementales pour le local situé au Devois.*

*Mr le Maire propose de voter.*

*Le vote donne le résultat suivant :*

*Pour : 6 voix (Mrs Molh rac, Naud, Valmalle, Laget , Bourelly, Mme Vicini).*

**FIN DE SEANCE : 18h20**



le 19/10/15

